



## RTT obligatoires sur contrat temps plein 39?

-----  
Par So6power

Bonjour.

Je suis salarié en CDI, statut cadre (temps plein 39h hebdo).  
Convention collective nationale des entreprises du commerce à distance - IDCC 2198

Je ne vois nulle mention des jours de RTT sur mes fiches de paies, et mon décompte de jours de congés payés semble correspondre au quota classique de 2.5j de congés / mois.

Considérant ma durée de travail hebdomadaire, mon employeur est il dans l'obligation de m'accorder des jours de RTT, ou cela doit il faire l'objet d'un accord de branche ou d'entreprise ?

En vous remerciant pour vos réponses.

-----  
Par kang74

Bonjour

Si vous êtes payé ces 4h d'heures supplémentaires par semaine, il n'y a pas lieu d'avoir des RTT .  
Les RTT, c'est une compensation en nature( repos) des heures supplémentaires .